

CIRCULAIRE
FORMATION FÉDÉRALE
BRANCHE TECHNIQUE
2026



*Principes d'organisation de la filière
de formation fédérale branche technique*

EDITORIAL

La formation est au cœur du développement et de la structuration de notre fédération. Plus qu'un simple levier technique, elle constitue un pilier stratégique au service de la professionnalisation, de l'engagement bénévole et de la qualité d'accueil dans nos clubs.

Dans un contexte marqué à la fois par l'évolution des attentes des pratiquants, la transformation numérique et l'essor remarquable de notre discipline, nous devons collectivement adapter nos outils, nos contenus et nos méthodes. L'ambition portée par le Pôle Emploi-Formation et la Commission Fédérale de l'Emploi et de la Formation est claire : proposer des formations accessibles, cohérentes, exigeantes et résolument tournées vers l'avenir.

L'année 2026 marque une étape importante. La modernisation de nos parcours, notamment la refonte du niveau Animateur Fédéral, l'essor des modules en formation ouverte et à distance, le déploiement de PerfTT3, ou encore le renforcement de l'accompagnement des formateurs traduisent une volonté forte : faciliter l'engagement, harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire et garantir une qualité de formation équitable pour tous.

Cette dynamique s'inscrit également dans un projet plus large de professionnalisation et de reconnaissance des compétences. La structuration de la filière professionnelle, le développement du mentorat, la valorisation via les Open Badges, ou encore la reconnaissance ministérielle du diplôme de Moniteur Ping Santé sur Ordonnance illustrent la crédibilité croissante de notre modèle et notre capacité d'innovation.

Nous portons une attention particulière à l'accompagnement des territoires, y compris ultra-marins, à la formation des jeunes à la responsabilité associative, et à la promotion de comportements citoyens conformes à nos valeurs éthiques. Former, ce n'est pas seulement transmettre des savoirs ; c'est accompagner des parcours, faire émerger des vocations et renforcer la cohésion de notre réseau.

Je tiens à remercier l'ensemble des ligues, comités, formateurs, coordonnateurs et bénévoles qui, par leur engagement, contribuent chaque jour à la qualité et au rayonnement de notre filière formation.

Ensemble, poursuivons cette dynamique ambitieuse au service du tennis de table et de celles et ceux qui le font vivre.

Isabelle Wegel

Vice-présidente de la FFTT

Présidente de la Commission Fédérale de l'Emploi et de la Formation

Rôle et composition de la CFEF et des CREF

Rôle

La commission fédérale de l'emploi et de la formation a pour mission la coordination nationale du dispositif de formations et d'examens FFTT. Dans ce cadre, elle a pour rôle :

- d'établir les "instances de travail", permanentes ou temporaires, nécessaires à son fonctionnement ;
- d'approuver les coûts pédagogiques de formations fédérales et professionnelles ;
- d'approuver les règlements afférents aux examens fédéraux ;
- de définir les modalités de passage des examens et de veiller à leur mise en application par les instituts de l'emploi et de la formation ;
- d'assurer la communication nécessaire en interne et en externe, pour faire connaître les possibilités offertes aux pongistes par ces instituts.

Dans son volet réglementaire, la CFEF conçoit, harmonise et coordonne les formations conduisant aux diplômes et qualifications de la FFTT. Elle contrôle la délivrance des certifications correspondantes et la qualité des formations qu'elle agréé.

La CFEF et les CREF assurent le contrôle de l'organisation et du cahier des charges des formations, le respect des règlements des examens, l'établissement et la mise à jour des listes de formateurs habilités.

Composition de la CFEF

WEGEL Isabelle	PACA	Co-Présidente
BELLET Bruno	BRE	Co-Président
IMBERT Frédéric	FFTT	Représentant DTN
MALLET Sylvie	PDL	Représentant Employeurs
ABOUDRAR Mohamed	IDF	Responsable branche dirigeants
LAPICQUE Françoise	GE	Responsable branche arbitrage
GREMILLION Jean-Christian	IDF	Représentant salariés
BUFFET Simon	PDL	Responsable branche salariés (administratifs et développement)
BODIN Sophie	BRE	Représentante CREF
VASSEUR Robert	COR	Représentant CREF
VINCE Stéphane	OCC	Représentant CREF
SCREMIN Anthony	GE	Représentant CREF
VINCE Stéphane *	OCC	Personnalité qualifiée
BERTHELIN Pascal *	NORM	CTN
GAUBERT Christian *	FFTT	CTN
OKEL Marie-Christine *	FFTT	Personnalité. qualifiée
HURE Sébastien *	IDF	Personnalité qualifiée
CANITROT Sylvain *	IDF	Personnalité. qualifiée
BLOCH Carine *	IDF	Personnalité. qualifiée
BOLL Emmanuel *	OCC	Personnalité qualifiée

*Personnalités qualifiées en raison de leurs compétences désignées par la présidente de la commission.

Liste des responsables des CREF

Ligue	Nom prénom
AUVERGNE-RHONE ALPES	PARAVY Nathalie
BOURGOGNE	FERRIERE Bernard
BRETAGNE	BODIN Sophie
CENTRE-VAL DE LOIRE	DODU Adrien
CORSE	VASSEUR Robert
GRAND-EST	SCREMIN Anthony
GUADELOUPE	
GUYANE	
HAUTS DE FRANCE	HENON Sophie
ILE DE France	BEAUSSART Véronique
MARTINIQUE	
MAYOTTE	
NORMANDIE	JEHANNE Thierry
NOUVELLE-AQUITAINE	PIGEONNIER Stéphane
NOUVELLE-CALEDONIE	COQUELET Benoit
OCCITANIE	VAYRE Marion
PAYS DE LA LOIRE	MALLET Sylvie
PACA	WEGEL Isabelle
REUNION	ALLIOT MICHOU Isabelle

Les enjeux du Pôle Emploi-Formation

Le Pôle s'est fixé différentes priorités qui s'inscrivent dans le projet fédéral :

1. **Professionnalisation :**

Le Pôle Emploi Formation élabore chaque année la stratégie nationale Emploi de la fédération, avec comme intention la formation initiale et continue des salariés, la création d'un observatoire des métiers du Ping, l'accompagnement et la formation des dirigeants ou encore la promotion des métiers du ping (**campagne de promotion des Métiers du Ping**).

En complément de ces actions, le Pôle Emploi Formation publiera au premier semestre 2026, la deuxième édition du **Guide des Métiers et des Emplois du Ping**, et en partenariat avec la Ligue Centre Val de Loire renforcera les **webinaires Dirigeants**.

Deux dispositifs innovants permettant de mieux accompagner les dirigeants sont lancés en 2026 = un concerne le **Mentorat** par les pairs, et l'un concerne la délivrance **d'Open Badges** de reconnaissance des compétences. Ils viennent compléter le dispositif impulsé par le CNOSF du **Club des 300 femmes dirigeantes**, auquel participent 20 dirigeantes pongistes ou encore le **colloque annuel des trésoriers** qui a regroupé en début d'année une vingtaine de trésoriers.

La FFTT a par ailleurs signée en 2025 une convention avec la conférence des facultés des sciences du sport (C3D) afin de faciliter les passerelles entre les formations Jeunesse et Sports, les formations fédérales et les formations STAPS.

2. Animation du réseau des formateurs :

Fort du succès rencontré en 2025 par l'organisation de la première Université des formateurs au CREPS de Nantes, la CFEF a choisi de programmer une deuxième édition de cette Université d'été qui regroupe des formateurs des branches techniques, arbitrages et dirigeants **les 10 et 11 juillet prochain.**

3. Accompagnement des entraîneurs, dirigeants et officiels d'arbitrage

L'enjeu est de construire les contenus de formation qui prennent en compte le Haut Niveau aujourd'hui et les décliner pour chacun des niveaux de formation du pongiste (niveau club, etc...), avec en 2026 la création de trois modules spécifiques à destination des entraîneurs, et la modernisation des outils de formation notamment pour le niveau animateur fédéral.

Une attention particulière est également portée à la formation des arbitres avec la création de contenus de formation en ligne pour les Responsables d'Epreuve et Responsables d'Arbitres.

Enfin, la CFEF travaille actuellement un **plan d'accompagnement formation des territoires Ultra-Marins.**

4. Renforcer la filière de formation professionnelle

L'évolution du passage des formations CQP, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS en blocs de compétences, les enjeux forts autour de la professionnalisation et de l'emploi amènent la FFTT, en partenariat avec les Ligues volontaires, à se positionner pour renforcer dans les prochains mois la filière professionnelle.

Présentation de la filière fédérale technique

L'esprit de la filière technique fédérale

La mission du pôle formation au sujet de la filière technique fédérale

La fédération accompagne l'évolution de la société et son rapport à l'activité sportive. D'une pratique exclusivement compétitive il y a quelques années, les motivations de pratiquer un sport sont aujourd'hui multiples. L'évolution de nos offres de pratiques et de nos licences en sont le reflet. Il est évident que les compétences de nos bénévoles et de nos professionnels ont été amenées à évoluer et sont en permanence en mouvement.

Ajouté à ce contexte, les résultats historiques de nos champions catalysent un engouement sans précédent pour la discipline. Cette affluence qui se traduit numériquement oblige les entraîneurs à être aussi plus exigeants avec eux-mêmes sur la qualité de l'accueil et des séances proposées.

Nos formations ont donc besoin d'évoluer aussi. Parfois en réaction, parfois en anticipation.

L'un des premiers enjeux du pôle formation de la fédération est de soutenir la mise en œuvre de formations joyeuses et pratiques.

Car cet état d'esprit est primordial (au sens où il doit venir en premier) pour accueillir et fidéliser efficacement.

Pour cela il nous semble nécessaire de clarifier les contenus de nos formations techniques fédérales pour améliorer nos chances d'uniformiser notre offre sur tout le territoire.

Il est nécessaire aussi de transmettre à nos formateurs des outils simples, beaux, utiles et adaptés.

La stratégie consiste davantage à faciliter le travail des formateurs et donc partir de l'existant pour conserver une relative stabilité.

Pour aller plus loin, il s'agit pour le pôle formation, d'accompagner nos formateurs et faire évoluer les logiques de formation. Essentiellement ancrés jusqu'à maintenant sur des principes d'enseignements (transmettre un savoir), les approches privilégient aujourd'hui la relation d'apprentissage (relation qui unit l'apprenant au savoir). Ce qui oblige le formateur à ajuster sa posture, laissant davantage de place à l'apprenant en imaginant des terrains fertiles d'apprentissage.

C'est pourquoi le pôle met l'accent sur la formation de formateurs en multipliant les sessions proposées en différents lieux du territoire.

Enfin, nos formations techniques constituent des préalables aux formations professionnelles.

Elles doivent donc stimuler, susciter des vocations et faciliter l'orientation tout en sensibilisant les formés aux compétences réelles de nos situations professionnelles.

L'« **Initiateur de Club** » (IC), a l'ambition de bien accueillir les pratiquants, de faire découvrir l'activité et de les initier au jeu. Ce niveau très simple, très accessible doit favoriser la poursuite du parcours de formation.

L'« **Animateur Fédéral** » (AF), écoute et observe les caractéristiques de son public pour concevoir et animer des séances adaptées.

L'« **Entraîneur Fédéral** » (EF), observe et identifie les habiletés à renforcer pour favoriser la progression du joueur.

Zoom sur la formation AF

Contexte

Dans l'ombre de l'évolution effrénée d'un tennis de table réel, sous le feu des projecteurs, le voyage numérique (LMS, IA...) se poursuit, lui aussi, tout aussi rapidement.

La fédération a quitté Claco « PERFTT2 » pour Moodle « PERFTT3 » : une nouvelle plateforme « Learning Management System » suivie par le Réseau Numérique du Service Public de Formation (RNSPF). Cette migration a rendu le cours de formation à distance pour l'animateur fédéral complètement inutilisable.

Cette contrainte s'est avérée être une belle occasion de mettre à jour nos contenus et clarifier les connaissances officielles transmises. En effet, ces contenus s'étaient agrégés dans les différents espaces numériques au fil des ans et cette profusion pouvait entraîner plus de confusion que de précision. En avril 2025, une équipe projet composée d'entraîneurs de parcours et d'horizons divers s'est constituée.

Les ressources à disposition des formateurs



FOAD IC 4H V2



FOAD Animateur Fédéral V2

Finalité et stratégie

Guidés par l'ambition commune de soutenir la mise en place d'une formation simple, joyeuse et pratique, nous sommes partis des contenus existants. Et nous avons fait le choix de débiter ce travail par le niveau de formation « AF », d'une part parce qu'il est très suivi dans les régions et d'autre part, parce que le niveau inférieur « IC » a fait déjà l'objet d'un toilettage récent.

L'équipe s'est donc chargée :

1. De mettre à jour les contenus en conservant la structure et les fondements des compétences de l'animateur
2. De médiatiser ces connaissances sur le nouvel espace numérique en vue d'une formation hybride (FOAD puis présentiel). Le but étant d'alléger le temps en présentiel et favoriser l'accès au plus grand nombre
3. D'éditer les connaissances sur un format numérique mais aussi papier. Renouer avec cette culture de l'écrit et permettre à ceux qui le souhaitent, une trace écrite du contenu de leur formation.

Contenu

L'« Animateur Fédéral » (AF), sait écouter et observer les caractéristiques des publics pour concevoir et animer des séances adaptées.

Le contenu de cette formation met ainsi l'accent sur :

- Les caractéristiques des publics
- Les logiques pédagogiques pour concevoir et animer des séances
- Les connaissances spécifiques liées aux grandes intentions et aux habiletés prédominantes à ce niveau
- Tout autre élément, étroitement liés à la pratique, qui influencent l'engagement dans l'activité (rôle des parents, motivation, hygiène de vie...)

Enfin, si l'occasion de la migration était belle pour produire ce document, elle était aussi une belle opportunité pour agréger à cette formation, comme à toute autre formation fédérale, un contenu consacré à adopter, valoriser, promouvoir les comportements citoyens. En lien avec la charte éthique, la fédération a en effet développé plusieurs dispositifs visant à lutter contre les discriminations et les violences dans le sport sous

toutes ses formes. La présence de ces thématiques dans cette formation en est une émanation.



Pour les formateurs, hormis ces contenus, de nombreuses ressources permettent de faciliter la mise en œuvre de la formation.

Un espace dédié contient d'une part, des documents réglementaires, administratifs et des préconisations :

- o Règlement du diplôme
- o Modèle de diplôme
- o Proposition de planification de la formation
- o Programme de présentiel
- o Tutoriels (comme indiqué dans la note)
- o Attestations de stage pratiques et modalités d'évaluations...

D'autre part, il est le lieu de partage privilégié, notamment pour les activités réalisées par les différents formateurs (ex : activités d'accueil, cartes d'activité sur les paramètres, les actions, jeux de rôle ...).

Déploiement

Une première présentation de l'évolution des contenus a été faite en décembre dernier aux référents régionaux des formations techniques. Ces référents ont pu prendre connaissance des évolutions, s'approprier davantage l'outil numérique et faire remonter leurs premières impressions. Plus que de simples testeurs, ils contribuent à améliorer la partie FOAD. Certains testent ce format avec des promotions réelles de stagiaires.

L'édition numérique et l'édition papier sont en cours au service communication de la fédération.

Le déploiement complet de ce nouveau format AF sera effectif dès la saison 26-27.

Zoom sur la formation AJR

L'implication des jeunes dans les structures fédérales, en tant que dirigeant, animateur ou entraîneur est un enjeu important pour la continuité de l'activité dans les clubs.

La formation Accès des Jeunes en Responsabilité (AJR), inspirée de l'ancienne formation « Pilote » a pour finalité de détecter / former / accompagner les futurs bénévoles de clubs. Permettant à des jeunes adolescents de s'épanouir et s'investir dans le milieu associatif dans une démarche citoyenne transversale, elle apporte un regard croisé de technicien, d'arbitre et de dirigeant.

Afin de créer et d'assurer une cohésion de groupe et de former des cohortes avec des attentes et besoins similaires, cette formation s'ouvre à la catégorie «junior(e)». Elle peut être ouverte à la catégorie «cadet(te)» en fonction de profils très particuliers repérés par le coordonnateur de formation.

Les contenus spécifiques proposés (technique, arbitrage, sensibilisation aux sciences humaines, la connaissance de soi, la capacité à exprimer son opinion et accepter celui de l'autre...) ne sont que les supports d'une démarche de mise en activité des jeunes via les pédagogies actives pour les accompagner à la prise de responsabilités dans leur club à partir de la méthodologie de projet.

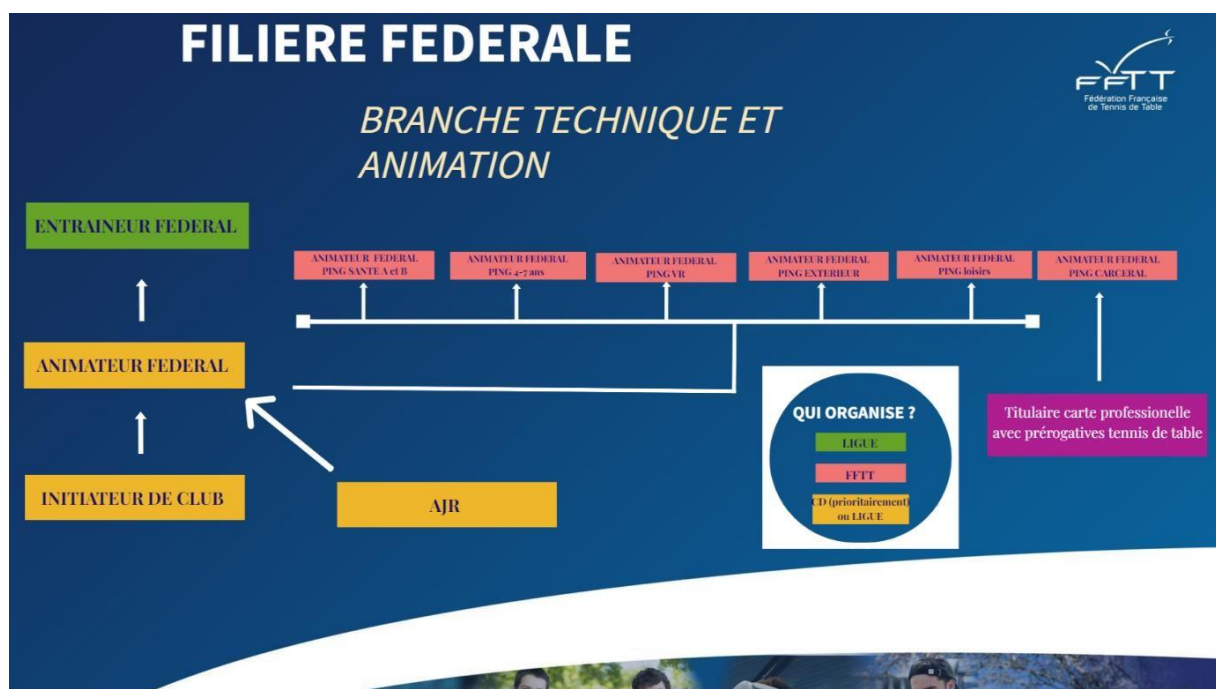
Cette formation est un outil au service du « projet formation » des ligues et des comités. En fonction des caractéristiques de la ligue, celle-ci peut proposer plusieurs formations dans la saison et/ou sur son territoire en ciblant sa communication vers les adolescents directement et/ou en passant par les éducateurs et bénévoles encadrants des clubs.

S'appuyant essentiellement sur les pédagogies actives, cette formation dépasse le seul apport de contenus transversaux (technicien, d'arbitre et de dirigeant). Elle est accompagnée d'une formation de formateur permettant une maîtrise plus fine de la démarche utilisée et des contenus de sciences humaines.

Le Pôle Formation-Emploi est aujourd'hui prêt à accompagner tout projet de mise en place de formation AJR dans les régions. Contact : formation@fftt.email

Le synoptique de formation

Le schéma ci-contre, sur lequel vous pouvez cliquer pour agrandir, présente le synoptique de la filière fédérale technique.



Il précise notamment :

- Les conditions d'accès à une formation (ainsi par exemple, il faut être titulaire de l'animateur fédéral pour accéder à la formation animateur Ping VR)
- Les organisateurs de chacun des niveaux de formation.

Ainsi, les formations en orange sont placées sous l'autorité des Ligues et des comités, celle en vert des Ligues et celles en rouge sont portées par la fédération.

Pour ce dernier cas, la fédération peut, dans le cadre d'une convention de partenariat et du respect d'un cahier des charges correspondant au règlement, déléguer tout ou partie de l'organisation de ces formations à une Ligue. Une demande, préalable à l'organisation, doit donc être faite au Pôle Formation-Emploi pour habilitier une formation dans ce cadre et signer la convention.

SUIVI DES DIPLOMES

Nombres de diplômes délivrés pour la saison 2024-2025

Ces chiffres sont issus de l'extraction SPID réalisée à la fin de saison 2025. Ils ne prennent pas en compte d'éventuelles sessions qui n'aurait pas été déclarée et donc pour lesquelles le diplôme obtenu n'apparaît pas sur la Licence.

Les chiffres par comité sont disponibles sur demande à frederic.imbert@fftt.org

Nombre de N° de licence	Étiquettes c								
Étiquettes de lignes	Animateur en	Animateur Federal	Animateur Ping Alzheimer	Animateur Ping Santé-Bien-Être (Module A)	Entraîneur Federal	Initiateur de club	Jeune Animateur Federal	Moniteur Ping Santé sur Ordonnance (Module B)	Total général
⊕ AUVERGNE-RHONE ALPES	6	33		3	27	53	1	1	124
⊕ BOURGOGNE FRANCHE-COMTE		6	2	1		58			67
⊕ BRETAGNE		46		2	4	82		2	136
⊕ CENTRE-VAL DE LOIRE		16		4		35		1	56
⊕ CORSE		9				9			18
⊕ GRAND-EST		23	2	13	10	53		10	111
⊕ HAUTS DE FRANCE		5	1	2	1	88		1	98
⊕ ILE DE FRANCE	16	34	2	22	8	89		1	172
⊕ NORMANDIE		24	2	5	1	49		1	82
⊕ NOUVELLE-AQUITAINE		43		14	11	83	3	18	172
⊕ OCCITANIE		16		10	4	39		1	70
⊕ PAYS DE LA LOIRE		32		4	6	76		1	119
⊕ PROVENCE ALPES COTE D'AZUR		23	1	9	7	36		9	85
Total général	22	310	10	89	79	750	4	46	1310

Modalités de délivrance des diplômes

La délivrance des diplômes fédéraux (technique et arbitrage) est une prérogative de la FFTT. Cette délivrance des diplômes peut être déléguée aux ligues et/ou aux comités ou conservée par la fédération.

Quel que soit le choix de la FFTT, cette dernière doit être capable d'assurer la traçabilité des diplômés.

Dans tous les cas, la saisie des sessions de formations et l'enregistrement des résultats des examens se fait sur SPID par l'organisme organisateur de la session. C'est l'unique moyen de garantir la traçabilité du diplôme et d'assurer la validité de celui-ci.

La validation de l'obtention du diplôme sur SPID permet de vérifier sur la Licence fédérale ou l'attestation de licence fédérale de l'obtention du diplôme.

L'utilisation de SPID étant obligatoire et essentielle dans le processus de traçabilité des diplômés, un accompagnement à l'utilisation du volet de formation de SPID peut être proposée par la FFTT sur demande des comités et Ligues qui le souhaitent. Ces formations seront mises en place en distanciel, sur le poste de travail des personnes concernées. En cas de besoin d'accompagnement, la demande est à faire au Pôle Formation-Emploi de la FFTT via le mail formation@fftt.email.

Des tutoriels sont également disponibles :

Recherche d'Informations d'un membre d'une Formation = <https://www.canal-sport.fr/play?video=116985>

Renseigner les diplômes = <https://www.canal-sport.fr/play?video=116983>

Création d'une session de formation = <https://www.canal-sport.fr/play?video=116981>

Concernant la délivrance des diplômes, une fois les résultats de la session saisie sur SPID, chaque organisateur de session délivre le diplôme, à savoir =

- pour l'initiateur, l'AJR et l'animateur fédéral : le comité ou la Ligue
- pour les formations d'entraîneurs : la Ligue ou la Fédération
- pour toutes les autres formations : la Fédération.

Chaque organisateur est responsable des modalités de remise des diplômes (à la fin de la formation, envoi courrier, remise officielle...).

Afin d'harmoniser les diplômes, la FFTT met à disposition un modèle type à utiliser pour toute remise. Le modèle des diplômes est à disposition sur PerfTT3 dans l'Espace Filière Technique Fédérale.

Il est recommandé aux Ligues de piloter les modalités de délivrance des diplômes IC et AF en concertation avec les Comités. Une remise des diplômes sur papier cartonné mettra en valeur les récipiendaires.

Rappel : le diplôme n'est valable que si le récipiendaire est titulaire d'une licence à jour et si les résultats de la session ont été saisis sur SPID par l'organisateur. L'organisateur de la session conserve un listing des diplômés avec les numéros de diplôme.

Adaptations réglementaires

Suite à la mise en place de la filière en septembre 2023, différentes adaptations sont en cours :

Concernant les formations "initiateur de club" et "animateur fédéral", il est conseillé de diffuser le Guide Club aux stagiaires en formation. Il regroupe une grande partie des contenus de ces deux niveaux de formation.

Pour les formations d'animateurs spécialisés (PingVr, Ping Extérieur notamment), l'accès de ces formations est désormais possible pour un titulaire d'un diplôme ou d'un titre sportif sans être en possession des diplômes d'Animateur Fédéral et d'Initiateur de Club (personnes titulaires d'un BPJEPS, professeurs d'EPS, ETAPS en particulier).

Reconnaissance ministérielle du diplôme de Moniteur Ping santé sur Ordonnance

[L'arrêté du 12 juin 2025](#) fixe officiellement la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'Activité Physique Adaptée (APA) sur prescription médicale, en application du Code de la santé publique.

Il précise que :

- Seuls les encadrants titulaires des certifications listées peuvent intervenir.
- L'intervention concerne des patients atteints d'affections de longue durée (ALD) ou maladies chroniques, sans limitation fonctionnelle ou avec limitations minimales.
- L'activité doit être réalisée au sein d'une structure affiliée à la fédération concernée.
- Les fédérations ont la responsabilité de contrôler l'habilitation de leurs encadrants.

La Fédération française de tennis de table figure explicitement dans la liste (ligne 35 du tableau) avec le Diplôme fédéral de Moniteur de Ping sur ordonnance

Concrètement, cela signifie :

- la reconnaissance officielle du Ping sur ordonnance comme dispositif APA réglementaire.
la sécurisation juridique des clubs affiliés FFTT intervenant auprès de publics ALD.
- la nécessité de veiller strictement à la traçabilité des encadrants certifiés.
- l'opportunité stratégique de développement du Ping Santé (partenariats médicaux, collectivités, ARS, mutuelles).
- Le renforcement du rôle structurant de la fédération dans le champ Sport-Santé.

Procédure d'habilitation des coordonnateurs de formation

Le respect du cadre réglementaire voté, la volonté fédérale d'accompagner les formateurs, et celle d'entrer dans une vraie démarche qualité a conduit à introduire dans les règlements fédéraux des diplômes la notion d'habilitation des coordonnateurs de formation.

De ce fait, le coordonnateur d'une formation fédérale doit être habilité par la FFTT. Celui-ci, en revanche, peut solliciter des intervenants sur cette formation qui ne soient pas habilités. On doit donc avoir, pour chaque formation fédérale :

- un coordonnateur de formation habilité qui organise la formation, propose les contenus, l'emploi du temps, valide les certifications... Il est le garant du bon déroulé de la formation,
- le cas échéant, un ou plusieurs intervenants, qui ne soient pas obligatoirement habilités.

Les règles d'habilitation sont précisées dans le règlement de chacun des diplômes.

De manière générale et sauf cas spécifique précisé dans le règlement du diplôme, les titulaires d'un diplôme DEJEPS tennis de table ou d'un DESJEPS tennis de table sont habilités de fait. Il est cependant recommandé à ces personnes de participer aux regroupements régionaux des formateurs.

Une liste des formateurs habilités est établie chaque année conjointement par la FFTT et les Ligues.

Pour les formateurs souhaitant devenir coordonnateurs de formation, et ne figurant pas dans les deux cas de figure ci-dessus, trois solutions sont possibles :

- la participation à la formation de formateurs "transverse" proposée par la FFTT (2 sessions minimum sont organisées chaque année),
- la participation à un regroupement inter-régional des formations co-organisé par la FFTT et les Ligues (regroupement par zone),
- la participation à l'université des formateurs qui sera organisée en juillet 2026

L'espace numérique de ressources

En route vers Perfft3

Depuis le 01/01/2025, la FFTT a migré ses contenus de formation à distance vers Perfft3 (technologie Moodle) proposé par la Direction des Sports du Ministère des Sports (Réseau Numérique du Service Public de Formation - RNSPF). Le Réseau propose des webinaires de formation, des cours en accès libre, ainsi que des tutoriels à destination des utilisateurs.

Concernant les formations à la filière fédérale, différentes ressources sont disponibles dans l'espace Filière Fédérale de Formation :

- des supports de cours
- les règlements des diplômes

- les modèles de diplômes
- la liste des formateurs agréés

Cette mise à disposition des contenus permet également de garantir l'uniformité des connaissances transmises aux stagiaires dans l'espace et dans le temps quel que soit le formateur. Celui-ci peut ainsi utiliser des contenus validés et estampillés FFTT. Ces contenus assurent une culture minimale commune sur l'ensemble du territoire.

La formalisation presque exhaustive des contenus à dispenser permet au formateur de se concentrer sur le côté pédagogique de son intervention. Cela lui permet d'adapter son animation en fonction des stagiaires, de l'installation, du format de la formation, etc...

Un "toiletage" de cet Espace est actuellement en cours pour le moderniser (fond et forme).

Cet Espace est réservé aux formateurs. Pour y accéder, une demande du formateur doit être faite à frederic.imbert@fftt.org sous couvert du coordonnateur habilité de la formation.

Les modules de formation à distance (FOAD)

Depuis la rénovation de la filière fédérale de formation en 2018, un temps de FOAD était proposé dans chaque niveau. Ce temps essentiellement consacré à la consultation de document sur PerfTT 2.0 en ligne a évolué vers la mise en place de modules à distance.

Ces modules en distanciel asynchrone vont être proposés pour chaque niveau. Ils permettent aux stagiaires de les suivre en fonction de leurs disponibilités. Ils facilitent ainsi leur engagement et leur suivi.

La construction de différents parcours FOAD (2 au minimum par niveau) va permettre une souplesse d'organisation en limitant le temps de présentiel des formations.

Agrément ouvertures de sessions et inscriptions des stagiaires

Depuis janvier 2026, il est possible pour les ligues volontaires d'ouvrir les droits et d'inscrire leurs stagiaires sur les sessions de formation IC, et prochainement AF.

Deux sessions de formations ont été réalisées.

Vous trouverez ci-joint la liste des personnes agréés pour ouvrir les sessions de formations IC se déroulant sur leur territoire.

Île-de-France	LE COGUIEC	Marine
Bretagne	BODIN	Sophie
Bretagne	GROSDOIGT	Olivier

Centre-Val de Loire	BARDIN	Romain
Pays de la Loire	DAVIOT	Anthony
Occitanie	BOLL	Emmanuel
Nouvelle-Aquitaine	JOUANNEAUX	Hervé
Pays de la Loire	BUFFET	Simon
Centre Val de Loire	TANCHOUX	Florian
AURA	PETRENI	Fabio
AURA	CHIORINO	Laure
PACA	MASSON	Eric
GRAND EST	GERMAIN	Laurence
GRAND EST	WICK	Thierry
Nouvelle Calédonie	GAUTHIER	Cathy
BFC	FORTUNADE GIRARD	Magali

La Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale (VAEF)

Permettre à des bénévoles investis dans l'encadrement de leur club de faire reconnaître leurs compétences en obtenant par Validation des Acquis le diplôme souhaité.

Afin de favoriser la VAEF, la procédure est désormais allégée, avec :

- le dépôt d'un dossier écrit listant les compétences du diplôme et faisant le lien avec les expériences du candidat,
- le passage à l'oral devant un jury désigné par le directeur du Pôle Formation-Emploi pour détailler ces expériences.

L'offre de formation 2026

L'offre de formation 2026 est accessible sur le [site internet de la FFTT](#). Le catalogue des formations propose en 2026 pas moins de 60 formations sur différentes thématiques qui s'adressent aussi bien aux bénévoles qu'aux professionnelles.

Si pour chaque formation, un tarif unique est proposé, différentes aides sont possibles pour le financement de ces formations :

- pour les salariés, financement possible par l'AFDAS
- pour les travailleurs indépendants, financement possible par le FIF/PL, avec un système de bourse fédérale en cas de non-obtention de l'aide, qui ramène le coût de la formation à 80€ par jour de formation.
- pour les bénévoles, un système de bourse fédérale permet de ramener le prix de vente à un tarif de 50€ par jour de formation.

Pour toute demande d'information sur ces prises en charges : formation@fftt.email